

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-131 en date du 21 juillet 2021
Contractualisation d'un crédit-bail pour l'installation d'un garage
Commune de Crocq**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt et un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Culture sur la commune de Chénérailles, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 15/07/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 49	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, POUTARD, MÉANARD, WELTZER, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. FERRIER à BOUDINEAU, SIMONET B à SIMON, VIRGOULAY à PLAS, PERRIER F à ROULLAND, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à VENTENAT, CHEFDEVILLE à SIMONET, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. DESCLOUX, JAMME, BIGOURET, GIRAUD LAJOIE, SOULEBOT, DESGRANGES, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, LARGE.

Secrétaire de séance : Antoine GALINDO

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président « Développement économique »

Suite à une première présentation de ce dossier, par délibération n°2021-003 en date du 13 janvier 2021, le Conseil Communautaire avait décidé à l'unanimité les points suivants :

- Considère que ce projet d'installation d'un garage et d'une station-lavage sur la commune de Crocq nécessite des compléments d'information,
- Prend note du prix de vente de l'ensemble immobilier à 100 000 € et demande des compléments d'informations sur l'ensemble immobilier avant de prendre toute décision définitive sur le montant d'acquisition,
- Souhaite que des précisions soient apportées sur le financement de la dépollution du site en ce qui concerne la station-service,
- Charge la Commission Économie de travailler sur l'ensemble des points repris ci-dessus,
- Prend note que ce projet d'installation ne pourra se faire sans le concours d'une DETR et valide le dépôt d'un dossier au titre de la DETR 2021 au vu du calendrier contraint fixé par les services de l'État,
- Dit que ce dossier sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire,

Une expertise immobilière s'est déroulée le 09 février dernier. L'expertise conclut à un prix d'achat de l'ensemble immobilier entre 95 000 € et 100 000 €.

Accusé de réception en préfecture
03200675030031-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception en préfecture : 22/07/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Ce dossier a également reçu un avis favorable pour un subventionnement DETR 2021 à hauteur de 40%.

La commune de Crocq participe également via un fonds de concours attribué dans le cadre de la politique locale du commerce à hauteur de 10 % sur le reste à charge de l'opération, dans la limite d'un plafond « reste à charge » fixé à 20 000 € et 5 % au-delà de 20 000 € (pour rappel la participation maximale d'une commune est fixée à 10 000 €)

La Commission Économie réunie le vendredi 18 juin dernier a auditionné le porteur de projet, Monsieur BAUTHENEY, et a pu lever toutes les interrogations posées sur ce dossier.

Les membres de la Commission Économie, à l'unanimité, ont donné un avis favorable, pour l'accompagnement de ce porteur de projet dans le cadre d'un crédit-bail.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, :

- Donne un avis favorable à la contractualisation d'un crédit-bail avec l'entreprise BAUTHENEY pour l'installation d'un garage sur la commune de Crocq ;
- Prend acte que le montant du loyer et la durée du crédit-bail seront déterminés à la fin de l'opération et feront l'objet d'une nouvelle délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer l'acte notarié portant promesse de crédit-bail avec l'entreprise BAUTHENEY ;
- Prend note que les frais afférents à cet acte notarié sont à la charge de la Communauté de Communes et seront répercutés sur le coût du crédit-bail ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 juillet 2021
Pour copie conforme, le 22 juillet 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANCAIS



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-131-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021